



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS PUBLIC

est par la présente donné par le soussigné que:

Le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté lors d'une séance régulière tenue le 19 avril 2018 par sa résolution 18-04-115, le règlement d'emprunt n° 260-18 établissant un régime de retraite pour les employés de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Ledit règlement peut être consulté durant les heures normales de travail au bureau de la MRC sis au 216, chemin Old Chelsea à Chelsea, comté de Gatineau, Québec, J9B 1J4.

Donné à Chelsea, ce vingtième (20^e) jour du mois d'avril 2018.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Stéphane Mougeot